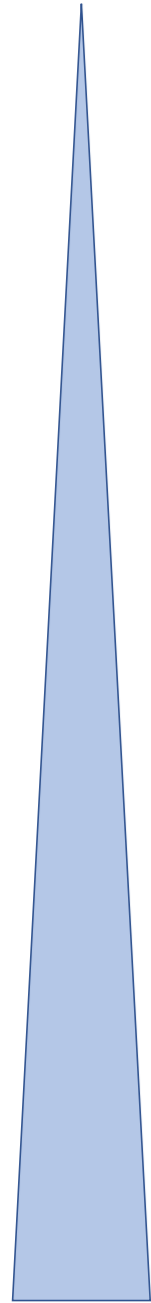


plan de délestage des réseaux de gaz naturel V2.1 du 19.10.2022

liste des consommateurs repris par le plan de délestage de Creos Luxembourg

délester en premier



délester en dernier

client protégé

clients GRT Creos Luxembourg					
niveau 4	clients non résidentiels directement connectés au réseau du GRT. Sont exclus les clients protégés, les établissements scolaires et les centrales de production d'électricité et de cogénération				
	tranche A	tranche B	tranche C	tranche D	tranche E
	607410	797677	388048	654308	992149
		280627	103236	271085	155945
			648560	104586	195069
			112801	534598	659317
			178448	883793	604618
			614499	287222	952326
			593773		
	En fonction de l'incident constaté, le GRT aura la possibilité de délester par groupe selon un principe de rotation, la priorisation changera chaque mois				
clients GRD Creos Luxembourg		clients GRD SUDenergie		clients GRD Ville de Dudlange	
niveau 3	clients non résidentiels ayant une capacité installée ou souscrite supérieure à 2 MWh/h ou une consommation annuelle supérieure à 1 GWh/an. Sont exclus les clients protégés, les établissements scolaires et les centrales de production d'électricité et de cogénération				
	nom de l'entreprise	nom de l'entreprise	nom de l'entreprise	nom de l'entreprise	nom de l'entreprise
	179003	110587	313500		
	460578	426836	444810		
	519353	164817	783000		
	324415	542850	961786		
	886283	187797	867593		
	240940	891988	167880		
	826642	345528	519621		
	121173	865190	940512		
	408411	633876	409373		
	772428	631550	615458		
	865424	915891			
	460497	678113			
	582504	357270			
	390131	151821			
	945573	608615			
	176713	977812			
	867381	920553			
	572460	645049			
	838067	507243			
	450553	133523			
	915054	106755			
	670147	274735			
	949459				
	730498				
niveau 2	Centrales de production d'électricité et de cogénération				
	nom de l'entreprise		nom de l'entreprise		nom de l'entreprise
	102557	250085	822833		
	557472		857851		
	133210				
	831920				
	166981				
	841014				
niveau 1	Clients protégés, établissements scolaires ainsi que clients non résidentiels ayant une capacité installée ou souscrite inférieure ou égale à 2 MWh/h et une consommation annuelle inférieure ou égale à 1 GWh/an				